



République Française

Liberté - Égalité - Fraternité

Département du Val d'Oise - Commune d'Eaubonne

DÉCISION DE LA MAIRE

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

N° 2023 / 287

MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX POUR LA LOCATION DE SALLES

LA MAIRE,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

VU le Code général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L. 2125-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/022 du 03 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire ;

VU la décision du Maire n° 2017-025 du 30 janvier 2017 portant sur les tarifs des services publics locaux à compter du 1er février 2017 ;

VU la décision du Maire n° 2018-154 du 09 mai 2018 portant sur l'adjonction de nouveaux tarifs à la grille des services publics locaux pour la location du Parc du Val Joli ;

VU la décision du Maire n° 2022-242 du 20 juin 2022 portant sur la modification des tarifs des services publics locaux, de vaisselle et de nettoyage ;

CONSIDÉRANT que les tarifs de location des salles municipales n'ont pas été réévalués depuis 2017 ;

CONSIDÉRANT la volonté de facturer toute occupation de salle qui irait au-delà de l'heure de fin prévue lors de la réservation ou qui ne respecterait pas le règlement intérieur ;

DÉCIDE

↳ **ARTICLE 1 : D'ABROGER** la décision du Maire n° 2018-154 du 09 mai 2018 portant sur l'adjonction de nouveaux tarifs à la grille des services publics locaux pour la location du Parc du Val Joli.

↳ **ARTICLE 2 : DE FIXER** les tarifs de location des salles municipales et des pénalités selon la grille jointe en annexe ;

↳ **ARTICLE 3 : DE PRÉCISER** que, à l'exception des pénalités forfaitaires prévues dans les cas de dépassements d'horaires et/ou de non-respect du règlement intérieur, ces tarifs seront applicables à toutes les demandes qui seront faites à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente décision municipale ;

↳ **ARTICLE 4 : DE PRÉCISER** que les pénalités forfaitaires prévues dans les cas de de dépassements d'horaires et/ou de non-respect du règlement intérieur seront applicables à compter du 1^{er} octobre 2023 ;

Hôtel de Ville
1 rue d'Enghien
95600 Eaubonne
01 34 27 26 00
eaubonne.fr

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20230710-DEC2023-287-AU
Date de télétransmission : 11/07/2023
Date de réception préfecture : 11/07/2023


Toute correspondance doit être adressée à Madame la Maire

Eaubonne, le 10 JUIL. 2023

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le :	11 JUIL. 2023
Publiée le :	
Exécutoire le :	
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication	
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).	
<input type="checkbox"/> Valérie POULIQUEN	<input type="checkbox"/> Arnaud AGNONA
<input type="checkbox"/> Karima BENTOUT	<input type="checkbox"/> Lylian SÉNÉCHAL
Cheffe Secrétariat Général	Directeur DAGAJ
DGA Ressources	Directeur Général des Services



La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'agglomération Val Parisis,


Marie-José BEAULANDE

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20230710-DEC2023-287-AU
Date de télétransmission : 11/07/2023
Date de réception préfecture : 11/07/2023

SALLES	PARTICULIERS			ASSOCIATIONS		AUTRES		
	EAUBONNE 2023	HORS EAUBONNE 2023	COMMUNAL ET ELUS 2023	EAUBONNE, POLITIQUES ET SYNDICAT 2023	HORS EAUBONNE 2023	SYNDICAT DE COPROPRIETE et ORGANISMES PUBLICS 2023	ENTREPRISE EAUBONNE 2023	ENTREPRISE HORS EAUBONNE 2023
ORANGERIE capacité 120 personnes Salle 178 m2 + scène de 35m2								
DEMI JOURNEE	422 €	723 €	221 €	196 €	723 €	422 €	422 €	967 €
JOURNEE	774 €	1 377 €	321 €	321 €	1 377 €	774 €	774 €	1 864 €
WEEK END	1 125 €	2 030 €	472 €	447 €	2 030 €	1 125 €	1 125 €	2 761 €
VAISSELLE optionnel	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €
SALLE DES FETES ENTIERE capacité 440 personnes et format repas 250 personnes 473 m2 + scène de 57 m2 (9,5x6)								
DEMI JOURNEE	703 €	1 205 €	401 €	401 €	1 205 €	603 €	954 €	2 047 €
JOURNEE	1 205 €	2 210 €	602 €	602 €	2 210 €	1 105 €	1 708 €	3 893 €
WEEK END	1 708 €	3 215 €	803 €	803 €	3 215 €	1 608 €	2 461 €	5 713 €
ACCES CUISINE	Cuisine incluse	Cuisine incluse	Cuisine incluse	Cuisine incluse	Cuisine incluse	pas de location de cuisine	Cuisine incluse	Cuisine incluse
VAISSELLE optionnel	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €		85 €	85 €
SALLE DES FETES PARTIELLE capacité 170 personnes et format repas 140 personnes 183 m2								
DEMI JOURNEE	552 €	853 €	326 €	326 €	853 €	452 €	552 €	1 097 €
JOURNEE	904 €	1 507 €	451 €	451 €	1 507 €	804 €	904 €	1 994 €
WEEK END	1 255 €	2 160 €	577 €	577 €	2 160 €	1 155 €	1 255 €	2 892 €
ACCES CUISINE	Cuisine incluse	Cuisine incluse	Cuisine incluse	Cuisine incluse	Cuisine incluse	pas de location de cuisine	Cuisine incluse	Cuisine incluse
VAISSELLE optionnel	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €		85 €	85 €
VAL JOLI capacité 60 personnes 82,50 m2								
DEMI JOURNEE	472 €	824 €	221 €			472 €	573 €	1 125 €
JOURNEE	874 €	1 578 €	372 €			874 €	1 075 €	2 180 €
WEEK END	1 276 €	2 331 €	522 €			1 276 €	1 578 €	3 236 €
VAISSELLE optionnel	85 €	85 €	85 €			85 €	85 €	85 €
CHALET								
JOURNEE								
Salle de droite n°3 40 personnes				0 €	265 €	320 €		
Salle du milieu n°2 19 personnes				0 €	110 €	210 €		
Salle de gauche n°1 bureau 5 pers				0 €		0 €		
PAUL NICOLAS								
DEMI JOURNEE				425 €	1 580 €		1 320 €	2 480 €
JOURNEE				845 €	3 165 €		2 640 €	4 960 €
WEEK END				1 270 €	4 725 €		3 695 €	7 165 €
LUAT Salle des associations								
DEMI JOURNEE				21 €	210 €			
JOURNEE				42 €	220 €			
WEEK END				80 €	800 €			

Horaires d'utilisations des salles locatives	
En semaine de	8h30 à 23h
le vendredi	8h30 à 03h
le samedi	8h30 à 03h
1 demi journée = 6h de location	

Précisions:

Un état des lieux entrant et sortant sera effectué par un agent de la ville en présence du loueur
L'agent d'équipement vérifiera la propreté de la vaisselle, des tables et des chaises

Annexe 2 : Locations salles municipales		
Pénalités en cas de détérioration de biens et dépassements d'horaires		
	Désignation	Prix unitaire
Vaisselle et ustensiles	Assiette plate	5
	Assiette creuse	5
	Assiette à dessert	5
	Bol	2
	Verre à vin (16 cl)	1,5
	Verre à eau (19 cl)	1,5
	Verre à Champagne	2
	Verre ordinaire	1,5
	Couteau	1,5
	Fourchette	1,5
	Grande cuillère	1,5
	Petite cuillère	1,5
	Tasse à café	1,5
	Soucoupe de tasse à café	1,5
	Saladier	2
	Pichet à eau	5
	Corbeille à pains	6,5
	Plat de service (inox)	9
Mobilier	Plateau de table (Orangerie)	130
	Pied de table métallique (Orangerie)	55
	Tube horizontal métallique (Orangerie)	25
	Table	140
	Chaise	40
Equipements divers	Seau de ménage	35
	Balai de ménage	15
	Carte magnétique perdue ou détériorée	200
	Sonorisation mobile (à l'usage exclusif des associations et organismes publics)	675
	Ecran de vidéoprojection (à l'usage exclusif des associations et organismes publics)	375
	Lave-verres sur bar (Salle des Fêtes)	2300
	Frigo sous bar (Salle des Fêtes)	1080
Pénalités	1/2 supplémentaire	100
	1h supplémentaire	250
	Non respect du règlement (ménage et rangement de la salle)	200